

---

# Bilan 2007 des SOFICA

## Un dispositif original de financement du cinéma et de l'audiovisuel

Le CNC a toujours manifesté la volonté d'adapter ses instruments de financement pour le cinéma et l'audiovisuel aux évolutions économiques et aux besoins du secteur. Le rôle des SOFICA dans le financement de la production indépendante a ainsi été renforcé significativement depuis 2005, notamment grâce à la Charte des SOFICA.

Soucieux d'évaluer après quelques années d'application de cette Charte l'efficacité du dispositif des SOFICA en direction de la production indépendante qui « *bien que privilégiée par les pouvoirs publics, mériterait d'être mieux définie et davantage soutenue* » (lettre de mission de Véronique Cayla adressée à Pierre Chevallier, le 20 mai 2008), un rapport a été commandé à ce dernier. Le rapport Chevallier, remis cet été, explore des pistes intéressantes à ce sujet qui font actuellement l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du système (gestionnaires des SOFICA et professionnels).

Suivant la recommandation de Pierre Chevallier en matière de transparence, le CNC publie un premier bilan des SOFICA.

### 1) Les investissements effectués en 2007 par les SOFICA confirment que ce dispositif est un instrument majeur de la diversité culturelle

Le montant total des investissements des SOFICA dans la production cinématographique et audiovisuelle en 2007 s'élève à **59,11 M€** répartis de la manière suivante : 66,4% d'entre eux financent des œuvres cinématographiques, 6,1% des œuvres audiovisuelles, et les 27,5% restants sont investis dans les fonds propres de sociétés de production, participant au financement du développement des projets de films. Les SOFICA contribuent ainsi à la phase de développement de projets de films en investissant très en amont aux côtés des producteurs indépendants. Les dispositions de la LFR pour 2006 ont renforcé cette tendance ; différentes SOFICA ont ainsi créé des structures spécifiquement consacrées au développement (frais d'écriture principalement) dans lesquelles elles ont investi au total plus de 7 M€, cette somme se répartissant sur près de 110 films en projet.

Les SOFICA sont intervenues en 2007 dans le financement de **88 films** (ceux-ci sont parfois financés par plusieurs SOFICA), soit **10 films de plus qu'en 2006**. Le montant total investi par les SOFICA dans la production cinématographique est de 40,59 M€ en 2007. Il représente 7,2 % du budget des films considérés, contre 6,7 % en 2006. L'investissement moyen par film s'élève à 0,46 M€ contre 0,42 M€ en 2006.

Les SOFICA sont intervenues par ailleurs dans le financement de 33 œuvres audiovisuelles en 2007, pour un montant de 3,6M€. L'investissement moyen par œuvre audiovisuelle s'élève à 0,11 M€.

Les trois SOFICA les plus actives ont fourni 38,9 % de l'investissement total (52,7 % en 2006).

**Les SOFICA financent très majoritairement des films réalisés en langue française (84 films sur 88 en 2007)**, même si elles peuvent investir aussi, dans la limite de 20 %

de leur financement annuel, dans les œuvres de coproduction réalisées dans la langue d'un pays coproducteur majoritaire de l'Union Européenne.

En 2007, 33 films sans financement de chaînes hertziennes ont obtenu un financement SOFICA (38 en 2006 et 26 en 2005).

Les SOFICA interviennent significativement dans les premiers et deuxièmes films. Ainsi, 25 premiers films ont été financés par des SOFICA en 2007 et 23 en 2006. Le montant global des investissements sur les premiers films est de 5,14 M€, soit 12,7% du montant total investi par les SOFICA. **68% de premiers et deuxièmes films produits en 2007 ont été soutenus par les SOFICA** ; certaines SOFICA investissent jusqu'à 85% de leurs fonds dans des premiers et deuxièmes films. Globalement, sur les 90 investissements des quatre SOFICA les mieux dotées, on compte 40 premiers ou deuxièmes films.

En 2007, les SOFICA sont intervenues dans 26 films bénéficiaires d'une avance sur recettes avant réalisation, pour un montant global de 4,87 M€ (26 films et 4,98 M€ en 2006). Parmi ces 26 films figurent 8 premiers films (11 en 2006) et 3 deuxièmes films (1 en 2006).

En 2007, les SOFICA investissent dans des films dont le budget est supérieur à la moyenne : le devis moyen des films dans lesquels interviennent les SOFICA est de 6,40 M€. Pour mémoire, le budget moyen était de 5,29 M€ en 2006. 29 films financés par les SOFICA présentent un devis supérieur à 7 M€ (19 films en 2006) et 24 films un devis inférieur à 3 M€ (33 films en 2006).

Toutes les SOFICA sont tenues d'investir au moins 35 % de leurs investissements dans des œuvres cinématographiques et audiovisuelles indépendantes. Nombre de SOFICA se sont engagées sur une proportion d'indépendance nettement plus importante. **Ainsi en 2007, les SOFICA ont placé en moyenne 60,3 % de leurs fonds investis (certaines SOFICA vont même jusqu'à 100 %) dans des productions indépendantes**, soit un taux supérieur à celui imposé par la réglementation. Le critère de l'indépendance absolue permet également au CNC d'apprécier le degré d'engagement de la SOFICA dans la production indépendante.<sup>1</sup> Les SOFICA se sont engagées en moyenne à un taux d'indépendance absolue de 94,5%. Au bilan, cet objectif est dépassé puisque 96,5% des investissements indépendants réalisés respectent le critère de l'indépendance absolue.

Le soutien des SOFICA permet aux producteurs indépendants de maintenir une production de qualité, reconnue par les festivals internationaux. Au Festival de Cannes 2008 par exemple, 8 films d'initiative française ont bénéficié d'un financement SOFICA déterminant pour leur réalisation, dont les 3 films français sélectionnés en compétition officielle.

## **2) La modernisation des SOFICA, adoptée par le Parlement, renforce leur action de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle**

Après une première réforme, administrative, en 2005, la loi de finances rectificative pour 2006 a permis aux SOFICA de poursuivre de manière renforcée leur action de

---

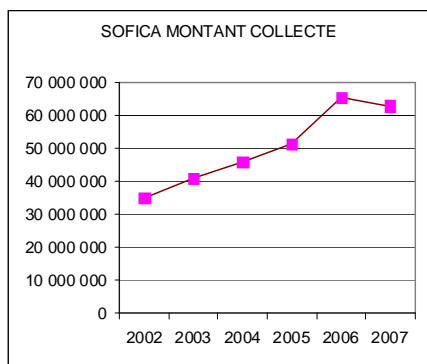
<sup>1</sup> Un investissement relevant de l'indépendance absolue est un investissement indépendant sur un film dont le producteur délégué n'est pas lié à un groupe.

soutien à la création, en l'orientant fortement vers le financement du développement des projets.

La déduction du résultat imposable des souscriptions au capital de SOFICA a été abandonnée au profit d'une réduction d'impôt du revenu net global, au taux de 40%, majoré de 20% (taux de 48%), lorsque le contribuable-souscripteur investit dans une SOFICA qui s'engage à réaliser au moins 10% de ses investissements sous forme de souscription en capital dans les sociétés de production cinématographiques ou audiovisuelles.

Cette modification a permis de conserver un avantage fiscal attractif <sup>2</sup>, et a ouvert ce dispositif à une population plus large de souscripteurs. Enfin, elle prend en compte le besoin crucial de financement en fonds propres du secteur de la production en encourageant une politique vertueuse d'investissements en faveur de la production indépendante. Ainsi, 12 SOFICA sur 13 ont saisi cette opportunité et ce sont 16,2 M€ qui ont été investis au capital de sociétés de production en 2007.

### 3) Le montant de la collecte de fin 2007, pour les investissements 2008, auprès des souscripteurs est élevé



Le montant de la collecte 2007 des SOFICA (correspondant aux investissements à réaliser en 2008) s'élève à 63,07 millions d'euros, second plus haut niveau observé sur la décennie.

Au total, ce sont 14 SOFICA qui ont collecté **63,07 millions d'euros** destinés à être investis dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel en 2008, soit le maximum de l'enveloppe autorisée en loi de finances.

<sup>2</sup> L'intensité de la déduction fiscale par rapport au résultat diminuait en fonction de la baisse régulière du taux marginal d'impôt sur le revenu, alors que la réduction d'impôt est figée à 40%, majorée de 20%, soit un taux maximum de réduction de 48%.